

Orléans, le 13 janvier 2015

Madame Le Recteur  
Chancelier des Universités

A

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Rectorat

Politique Etablissements  
Contractualisation

Carole Faisandier  
T 02 38 79 39 36  
F 02 38 79 39 07  
carole.faisandier  
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex 1

**Objet :** Projets pédagogiques et éducatifs 2015-2016 - Saisie dans PPE.

De façon à assurer la déclinaison du projet académique 2013-2017, et pour contribuer à la mise en œuvre des axes de votre projet d'établissement et/ou des priorités établies dans le contrat d'objectifs, il est possible de bénéficier de crédits pédagogiques au titre des actions suivantes :

- *ateliers artistiques*
- *ateliers de culture scientifique et technique,*
- *actions internationales,*
- *expérimentations et innovations.*

L'octroi de crédits pédagogiques se fait dans tous les cas par appel à projets. Une commission de sélection académique procède à la validation des projets, en s'attachant à la cohérence des actions proposées au regard du projet d'établissement. De façon à rester dans l'enveloppe dédiée aux crédits pédagogiques, la commission reste très vigilante au fait que les projets soumis répondent aux critères définis au niveau académique pour chaque type d'action.

Il importe donc de prendre connaissance de ces critères dans les notices relatives aux différentes actions, lesquelles figurent sur PPE sous la rubrique « **circulaires et documents techniques** ».

Pour rappel, concernant les projets innovations/expérimentation, les moyens attribués ont pour but de permettre à l'équipe engagée de se concerter pour analyser l'action et établir un compte rendu afin de communiquer sur l'action. Ainsi, les moyens permettent un accompagnement mais ne visent pas à financer leur fonctionnement.

L'appel à projets se fera comme chaque année via l'application PPE, laquelle sera ouverte **du 26 janvier au 10 avril 2015.**

La commission académique se déroulera début juin de sorte que les notifications interviendront fin juin.

Marie Reynier



- CPI : Messieurs les directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale  
Monsieur Germain (DOS)

## Note de présentation 2015 - 2016 Ateliers de culture scientifique et technique Collèges et tous lycées

### TEXTES DE REFERENCE

- Circulaire n° 2001-046 du 21 mars 2001 (BOEN n°13 du 29 mars 2001)
- Circulaire n°2004- 086 du 25 mai 2004 (BOEN n°22 du 3 juin 2004) qui actualise la précédente
- Bulletin officiel n°10 du 10 mars 2011 : « Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'Ecole »

**Afin d'élaborer un projet conforme aux textes il est recommandé de se rapprocher des coordinateurs départementaux de CST (cf. site académique), ainsi que des personnels de Centre Sciences.**

### CRITERES D'OUVERTURE

Présentation d'un dossier renseigné de façon précise et complète (dont l'**accord du partenaire**), en cohérence avec les textes de référence mentionnés ci-dessus et avec le Projet académique.

### DEFINITION

- Un atelier de culture scientifique et technique est l'une des réponses aux objectifs du projet d'établissement. Il participe du parcours culturel de l'élève dans l'établissement et contribue à sa réussite.
- Il s'adresse, dans la durée, à un groupe constant constitué d'élèves de plusieurs niveaux. Il ne se superpose pas à un groupe classe. L'effectif peut varier d'une dizaine à une vingtaine d'élèves.
- Il se fonde sur un partenariat scientifique avec des professionnels issus d'horizons divers.
- Le partenariat suppose une réflexion commune en amont du projet et des engagements précis de chacun, mais l'atelier reste sous la responsabilité d'un professeur.
- L'atelier permet de
  - promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques,
  - favoriser l'autonomie de l'élève, l'esprit critique et le sens de la responsabilité,
  - sensibiliser les élèves à l'univers de la science,
  - encourager les approches transversales au carrefour des disciplines,
  - ouvrir le monde de l'éducation aux questions de société, voire aux politiques locales,
  - faire découvrir aux élèves le monde de la recherche,
- Il sera valorisé dans le cadre de la « Fête de la science » et / ou des « Rencontres jeunes chercheurs » notamment, ou lors de toute autre situation permettant de donner du sens au travail des élèves.

### MISE EN ŒUVRE

L'atelier est ouvert pour une année scolaire après avis d'une commission académique et décision du Recteur. Pour tout projet – et surtout en collège – il est important d'organiser un parcours d'atelier régulier durant toute l'année scolaire.

Se rapprocher de la Daac pour toutes précisions : [daac@ac-orleans-tours.fr](mailto:daac@ac-orleans-tours.fr) [tél : 02 38 79 46 61 / 60]

Site à consulter (textes de référence, adresses d'autres sites, personnes ressources, liens multiples) :

[http://www.ac-orleans-tours.fr/arts\\_et\\_culture\\_international\\_cardie/arts\\_et\\_culture/](http://www.ac-orleans-tours.fr/arts_et_culture_international_cardie/arts_et_culture/)